



2017 DU 23 Dénomination allée Zabel Essayan (11e et 20e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 29, 30 et 31 mars 2016, vous avez émis le souhait de rendre hommage à Zabel Essayan, femme de lettres arménienne et militante des droits humains.

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer son nom à une partie du terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, à Paris (11e et 20e).

Zabel Hovhanessian naît le 5 février 1878 à Constantinople, en Turquie.

En exil à Paris, elle s'inscrit à la Sorbonne et épouse le peintre Tigran Essayan. Elle milite pour la création d'une éphémère Ligue de Solidarité des Dames Ottomanes sans distinction de nationalité.

Dans son ouvrage majeur intitulé *Dans les ruines* (1911), Zabel Essayan relate le massacre des Arméniens de 1909. En 1915, se trouvant à Constantinople, elle échappe à la déportation et à la mort lors du génocide arménien.

Zabel Essayan parcourt l'Europe pour défendre la cause de son peuple. Elle fera preuve d'une immense détermination pour soutenir l'instruction des jeunes filles, mais aussi des innombrables orphelins rescapés du génocide des Arméniens.

En 1933, elle s'installe définitivement en Arménie, où elle deviendra titulaire de la chaire de littérature occidentale à l'université d'Etat d'Erevan.

Victime des purges staliniennes, Zabel Essayan est arrêtée en 1937 et disparaît en 1943.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " allée Zabel Essayan " sera attribuée au terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, voie publique, commençant avenue de la République et finissant rue de Tlemcen et rue Spinoza, à Paris (11e et 20e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DU 23 Dénomination allée Zabel Essayan (11 et 20e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Zabel Essayan " à une partie du terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, à Paris (11e et 20e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission, Mme Hélène BIDARD au nom de la 4e commission et M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " allée Zabel Essayan " est attribuée au terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, voie publique, commençant avenue de la République et finissant rue de Tlemcen et rue Spinoza (11e et 20e).